

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. VAUDREUIL-SOULANGES
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE POINTE-DES-CASCADES

Séance ordinaire du 7 décembre 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades tenue le 7 décembre 2020 par voie de vidéoconférence (exceptionnellement permis étant donné la situation du COVID-19 et les différents arrêtés ministériels).

Sont présents à cette séance les membres du conseil Olivier Doyle, Martin Juneau, Peter M. Zytynsky, Girard Rodney, Mario Vallée, formant quorum sous la présidence du maire Pierre Lalonde.

Sont également présentes Anne-Marie Duval, directrice générale et secrétaire-trésorière, Me Julie Paradis, directrice générale adjointe et responsable du greffe.

Le maire, Pierre Lalonde, déclare la séance ouverte à 19 h 30.

2020-12-198

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire, Pierre Lalonde, procède à la lecture de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 7 décembre 2020.

Il est proposé par le conseiller Girard Rodney,
appuyé par le conseiller Mario Vallée
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 décembre 2020 tel que rédigé, soit :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. GREFFE

- 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre 2020
- 3.2 Dépôt de la correspondance
- 3.3 Nomination – Maire suppléant pour l'année 2021
- 3.4 Déclaration des intérêts pécuniaires
- 3.5 Désignation – Délégué substitut – Municipalité régionale de comté (MRC) de Vaudreuil-Soulanges
- 3.6 Mandat – Avocats à la Cour municipale – Mario Charlebois, avocat
- 3.7 Dépôt – Déclaration en vertu de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale

4. RESSOURCES HUMAINES

- 4.1 Nominations et réorganisation administrative
- 4.2 Fin d'emploi – Préposés à l'entretien du camping de Pointe-des-Cascades

5. FINANCES

- 5.1 Approbation des listes des déboursés et des transferts budgétaires – Novembre 2020
- 5.2 ClicSÉQUR – Représentantes autorisées

- 5.3 Affectation d'un montant du surplus accumulé au budget courant
- 5.4 Programme d'aide à la voirie locale (PPA-CE) 2020

6. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

- 6.1 Disposition – Véhicules du service de sécurité incendie
- 6.2 Adoption – Schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRSI) révisé de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et plan de mise en œuvre

7. SERVICES URBAINS

- 7.1 Octroi de contrat et autorisation de paiement – Wood Environnement & infrastructure Solutions – Prélèvement & Analyse d'échantillons d'eau potable pour l'année 2021
- 7.2 Ratification de l'ordre de changement et autorisation de paiement – Les Pavages La Cité B.M. Inc. – Réfection de pavage
- 7.3 Ratification ordre de changement et autorisation de paiement – Pétrole Léger inc. – Achat de mazout pour la municipalité
- 7.4 Octroi de contrat et autorisation de paiement – Couvreur MR inc. – Travaux de Toiture centre communautaire
- 7.5 Prolongement de contrat – L'entreprise Services Matrec Inc – Cueillette matières organiques
- 7.6 Autorisation – Demandes ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) – Nouveaux puits et système de traitement de Pointe-des-Cascades

8. URBANISME ET AMÉNAGEMENT

- 8.1 Demande d'approbation PIIA 2020-139 – Lot 1 543 066
- 8.2 Demande de dérogation mineure 2020-140 – Lot 1 543 336
- 8.3 Ratification d'octroi de contrat et autorisation de paiement – Provencher Roy urbanisme inc. – Services professionnels en urbanisme

9. LOISIRS, SPORTS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 9.1 Ratification ordre de changement et autorisation de paiement – Groupe Sûreté Inc. – Guérite descente à bateau
- 9.2 Appui - Projet de nettoyage de rives et d'œuvre collective par le comité ZIP du Haut- Saint-Laurent
- 9.3 Adhésion de la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades – Service de Popote roulante de Vaudreuil-Soulanges
- 9.4 Aide financière – Société de recherches historiques de Pointe-des-Cascades – Projet de livre 60e anniversaire municipalité

10. RÈGLEMENTS

- 10.1 Avis de motion – Règlement portant le numéro 200-2020 établissant les taux de la taxe foncière générale et des services municipaux pour l'année d'imposition 2021

11. AFFAIRES DIVERSES

- 11.1 Demande – Implantation d'un nouveau tracé pour le parcours des motoneiges dans la municipalité du Village de Pointe-des-Cascades
- 11.2 Octroi de contrat et autorisation de paiement – Mara Design – Étude préliminaire de faisabilité, conversion de l'Église Saint-Pierre
- 11.3 Mandat à l'Union des municipalités du Québec – Regroupement d'achat en commun d'assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires
- 11.4 Demande – Modification et révision relative à l'élaboration d'un nouveau cadre de gestion des zones inondables
- 11.5 Demande d'aide financière – Comité Zone d'Intervention prioritaire (Zip) du Haut-Saint-Laurent

12. PAROLE AUX CONSEILLERS

13. PAROLE AU MAIRE

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-12-199

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2020

Conformément à l'article 201 du *Code municipal du Québec*, le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre 2020 est déposé lors de la présente séance.

Il est proposé par le conseiller Peter M. Zytynsky,
appuyé par le conseiller Martin Juneau
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

DATE	EXPÉDITEUR	OBJET	SIGNATAIRE
3 novembre 2020	Postes Canada	Projet pilote – Boîtes postales communautaires	Jérémie Tapiero, Gestionnaire, Affaires gouvernementales et communautaires

2020-12-200

NOMINATION – MAIRE SUPPLÉANT POUR L'ANNÉE 2021

CONSIDÉRANT QUE le mandat du maire suppléant, le conseiller Peter M. Zytynsky, se termine le 31 décembre 2020, il y a lieu de nommer un des conseillers municipaux comme maire suppléant conformément à l'article 116 du *Code municipal du Québec*;

Il est proposé par le conseiller Olivier Doyle,
appuyé par le conseiller Girard Rodney
ET RÉSOLU

QUE le conseiller Martin Juneau soit nommé maire suppléant jusqu'au 31 mai 2021;

QUE le conseiller Mario Vallée soit nommé maire suppléant du 1^{er} juin 2021 au 7 novembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Conformément à l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., chapitre E-2.2), chacun des membres du conseil du Village de Pointe-des-Cascades dépose une déclaration, mise à jour, mentionnant l'existence des intérêts pécuniaires qu'il a dans des immeubles situés sur le territoire du Village de Pointe-des-Cascades et de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et dans des personnes morales, des sociétés et des entreprises susceptibles d'avoir des marchés avec la municipalité ou avec tout organisme municipal dont le membre fait partie.

2020-12-201

DÉSIGNATION – DÉLÉGUÉ SUBSTITUT – MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE VAUDREUIL-SOULANGES

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de désigner un délégué substitut pour l'année 2021 pour agir au sein du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) Vaudreuil-Soulanges advenant un empêchement du maire de la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades;

Il est proposé par le conseiller Olivier Doyle,
appuyé par le conseiller Girard Rodney
ET RÉSOLU

QUE le conseiller Martin Juneau, soit désigné pour agir à titre de délégué substitut à la MRC de Vaudreuil-Soulanges du 1^{er} janvier 2021 au 31 mai 2021;

QUE le conseiller Mario Vallée soit désigné pour agir à titre de délégué substitut à la MRC de Vaudreuil-Soulanges du 1^{er} juin 2021 au 7 novembre 2021.

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-12-202

MANDAT – AVOCATS À LA COUR MUNICIPALE – MARIO CHARLEBOIS, AVOCAT

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades doit retenir les services d'un avocat afin de la représenter à la Cour municipale régionale de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE le mandat octroyé à la firme Me Mario Charlebois se terminera le 31 décembre 2020;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler le mandat donné à Me Mario Charlebois, et ce, jusqu'au 31 décembre 2021;

Il est proposé par le conseiller Peter M. Zytynsky,
appuyé par le conseiller Martin Juneau
ET RÉSOLU

DE MANDATER Me Mario Charlebois à titre de procureur de la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades à la Cour municipale régionale de Vaudreuil-Soulanges pour l'année 2021;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à payer à Me Mario Charlebois un montant maximal de 10 000 \$ taxes incluses, à même le poste budgétaire numéro 02-120-00-412.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT – DÉCLARATION EN VERTU DE LA LOI SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE

L'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* l'article 5.3.5 du *Code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Pointe-des-Cascades révisé* prévoient l'obligation pour les élus de déclarer à la directrice générale et secrétaire-trésorière, par écrit, les dons, marques d'hospitalité et autres avantages de même nature reçus. Selon la Loi, la directrice générale et secrétaire-trésorière doit tenir un registre de ces déclarations et en déposer un extrait lors de l'assemblée du mois de décembre. La directrice générale et secrétaire-trésorière avise l'assemblée qu'elle n'a reçu aucune déclaration.

2020-12-203

NOMINATIONS ET RÉORGANISATION ADMINISTRATIVE

CONSIDÉRANT les résolutions 2019-03-05 et 2019-11-009 relativement à l'entente intermunicipale relative au partage des services administratifs avec la Municipalité de Saint-Polycarpe;

CONSIDÉRANT le départ du directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Polycarpe;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe a procédé à une réorganisation administrative;

CONSIDÉRANT QUE Madame Anne-Marie Duval agira à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière rétroactivement au 30 novembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE Madame Julie Paradis agira à titre directrice générale adjointe, responsable du greffe et des communications rétroactivement au 30 novembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE Madame Martine Sauvé agira à titre d'adjointe à la direction générale rétroactivement au 30 novembre 2020;

Il est proposé par le conseiller Girard Rodney,
appuyé par le conseiller Peter M. Zytynsky
ET RÉSOLU

D'ANNULER la résolution 2019-03-06 relativement aux pouvoirs du directeur général et secrétaire-trésorier;

QUE Madame Anne-Marie Duval soit autorisée, et ce, depuis le 30 novembre 2020, à agir comme directrice générale et secrétaire-trésorière avec tous les pouvoirs que le Code municipal lui confère;

QUE Madame Julie Paradis soit autorisée, et ce, depuis le 30 novembre 2020, à agir comme directrice générale adjointe, responsable du greffe et des communications avec tous les pouvoirs que le Code municipal lui confère et

de reconnaître les pouvoirs de secrétaire-trésorière adjointe pour les actes suivants :

- Publier et signer les avis publics conformément aux dispositions du Code municipal du Québec;
- Autoriser une dépense entre 3 001 \$ et 10 000 \$ lors d'absence ou d'empêchement de la directrice générale et secrétaire-trésorière conformément au *Règlement numéro 190-2019 concernant la gestion contractuelle, la délégation de pouvoir, le contrôle et le suivi budgétaire de la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades*.

QUE Madame Martine Sauvé soit autorisée à agir à titre d'adjointe à la direction générale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-12-204

FIN D'EMPLOI – PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN DU CAMPING DE POINTE-DES-CASCADES

CONSIDÉRANT la fin de la période estivale;

CONSIDÉRANT la fermeture du camping de Pointe-des-Cascades depuis le 31 octobre dernier;

CONSIDÉRANT QUE l'employé 70-0049 a cessé de travailler depuis le 6 novembre 2020, à titre de préposé à l'entretien du camping de Pointe-des-Cascades;

Il est proposé par le conseiller Martin Juneau,
Appuyé par le conseiller Olivier Doyle
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER la fin d'emploi de l'employé # 70-0049 à titre de préposé à l'entretien du camping de Pointe-des-Cascades, rétroactivement au 6 novembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-12-205

APPROBATION DES LISTES DES DÉBOURSÉS ET DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES – NOVEMBRE 2020

CONSIDÉRANT les listes des comptes payés et à payer et la liste des transferts budgétaires du mois de novembre 2020 déposées lors de la présente séance;

Il est proposé par le conseiller Martin Juneau,
appuyé par le conseiller Peter M. Zytynsky
ET RÉSOLU

D'APPROUVER les listes des comptes payés et à payer et la liste des transferts budgétaires du mois de novembre 2020;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à effectuer les paiements des comptes inscrits totalisant un montant de 571 996,01\$:

Chèques émis par la municipalité	504 316,57\$
Paiements électroniques par Accès D'Affaires de Desjardins	31 726,40\$
Salaires nets	35 953,04\$
TOTAL	571 996,01\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Anne-Marie Duval, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Anne-Marie Duval
Directrice générale et secrétaire-trésorière

2020-12-206

CLICSÉQUR REPRÉSENTANTES AUTORISÉES

CONSIDÉRANT la réorganisation administrative au sein de la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades dont le Numéro d'entreprise (NEQ) est le 8813435656 doit nommer un ou des représentants autorisés pour ClicSéQUR;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades désire nommer Madame Anne-Marie Duval comme première personne responsable autorisée auprès de ClicSéQUR à Revenu Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades désire nommer Madame Julie Paradis comme deuxième personne responsable autorisée auprès de ClicSéQUR à Revenu Québec;

Il est proposé par le conseiller Mario Vallée,
appuyé par le conseiller Girard Rodney
ET RÉSOLU

D'AUTORISER Madame Anne-Marie Duval, directrice générale et secrétaire-trésorière et Madame Julie Paradis, directrice générale adjointe, responsable du greffe et des communications, à être représentantes autorisées auprès de ClicSéQUR, c'est-à-dire qu'elles sont autorisées :

- À inscrire la municipalité aux fichiers de Revenu Québec;
- À gérer l'inscription de la municipalité à ClicSéQUR – Entreprises;
- À gérer l'inscription de la municipalité à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- À remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- À consulter le dossier de la municipalité et à agir au nom et pour le compte de la municipalité, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de la municipalité pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne);

D'ANNULER la résolution 2020-03-11 donnant l'autorisation à l'ancien directeur général et secrétaire-trésorier ainsi qu'à Madame Isabelle Pellerin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-12-207

AFFECTATION D'UN MONTANT DU SURPLUS ACCUMULÉ AU BUDGET COURANT

CONSIDÉRANT le manque à gagner pour le budget 2020;

Il est proposé par le conseiller Girard Rodney,
appuyé par le conseiller Olivier Doyle

D'AFFECTER un montant de 300 000\$ du surplus accumulé au budget courant, conformément au budget 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-12-208

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PPA-CE) 2020

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

CONSIDÉRANT QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2020 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

CONSIDÉRANT QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

CONSIDÉRANT QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

Il est proposé par le conseiller Martin Juneau,
appuyé par le conseiller Olivier Doyle
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades approuve les dépenses d'un montant de 64 527 \$ incluant les taxes relatives aux travaux d'améliorations réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière, Anne-Marie Duval, à signer le formulaire V-0321.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-12- 209

DISPOSITIONS – VÉHICULES DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT la fermeture du Service de sécurité incendie de la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à un encan silencieux afin de disposer du matériel d'incendie, incluant les véhicules du service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE la date limite pour soumettre une offre était le 23 octobre dernier;

CONSIDÉRANT QU'aucune offre n'a été reçue pour lesdits camions avant la date limite;

CONSIDÉRANT QUE deux entreprises ont fait des offres de prix après la date limite pour les deux camions autopompes numéros 214 et 2014;

CONSIDÉRANT QUE Les entreprises L.D.Raby inc. ont transmis l'offre la plus élevée au montant de 5 500 \$ pour l'achat des deux véhicules autopompes;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité doit autoriser la disposition de ces véhicules;

Il est proposé par le conseiller Peter M. Zytynsky,
appuyé par le conseiller Olivier Doyle
ET RÉSOLU

D'AUTORISER la disposition des véhicules numéro 214 et 2014 au montant de 5 500 \$ à Les entreprises L.D.Raby inc..

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-12-210

ADOPTION – SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE (SCRSI) RÉVISÉ DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES ET PLAN DE MISE EN ŒUVRE

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du premier schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRSI) de la MRC de Vaudreuil-Soulanges le 1er juin 2010;

CONSIDÉRANT l'article 29 de la *Loi sur la sécurité incendie* qui prévoit la révision du schéma de couverture de risques en sécurité incendie durant sa 6e année d'application;

CONSIDÉRANT le SCRSI révisé qui fut adopté par le conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges à la séance du 25 novembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE des modifications ont été apportées au projet de schéma révisé par la MRC en accord avec les recommandations du ministère de la Sécurité publique afin d'assurer que le document soit conforme aux attentes gouvernementales;

CONSIDÉRANT l'article 16 de la Loi sur la sécurité incendie qui prévoit que chaque municipalité concernée et l'autorité régionale déterminent les actions spécifiques qu'elles doivent prendre pour atteindre les objectifs de protection optimale fixés au schéma et déterminer leurs conditions de mise en œuvre dans un plan adopté par chaque autorité qui en sera chargée;

CONSIDÉRANT l'article 47 de la Loi sur la sécurité incendie qui prévoit une immunité aux municipalités qui ont adopté et respecté les actions du plan de mise en œuvre contenu au schéma de couverture de risques en sécurité incendie de leur MRC;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par le conseiller Mario Vallée,
appuyé par le conseiller Martin Juneau
ET RÉSOLU

D'ENTÉRINER les objectifs de protection optimale fixés dans le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Vaudreuil-Soulanges déposé à la séance ordinaire du conseil de la MRC le 25 novembre 2020 et ;

D'ADOPTER le plan de mise en œuvre de la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades contenu au schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-12-211

OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT – WOOD ENVIRONNEMENT & INFRASTRUCTURE SOLUTIONS – PRÉLÈVEMENT ET ANALYSE D'ÉCHANTILLONS D'EAU POTABLE POUR L'ANNÉE 2021

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise H2Lab était le fournisseur de la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades pour les prélèvements et les analyses des échantillons d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise H2Lab s'est retirée de la région au courant de l'année 2020;

CONSIDÉRANT QUE depuis mai 2020, la Municipalité a opté pour le fournisseur Wood Environnement & infrastructure Solutions, pour continuer le service des prélèvements et les analyses d'échantillons d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE Wood Environnement & infrastructure Solutions est une entreprise qui dessert notre région;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Wood Environnement & infrastructure Solutions au montant de 13 107,15 \$ taxes incluses, pour les prélèvements et les analyses d'échantillons d'eau potable pour l'année 2021;

Il est proposé par le conseiller Olivier Doyle,
appuyé par le conseiller Girard Rodney
ET RÉSOLU

D'ACCORDER le contrat à Wood Environnement & infrastructure Solutions pour les prélèvements et les analyses d'échantillons d'eau potable pour 2021, selon les termes et conditions énoncés dans sa soumission.

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à payer à Wood Environnement & infrastructure Solutions, un montant total de 13 107,15 \$, incluant les taxes applicables, à même le poste budgétaire 02-412-00-444.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-12-212

RATIFICATION DE L'ORDRE DE CHANGEMENT ET AUTORISATION DE PAIEMENT – LES PAVAGES LA CITÉ B.M. INC. – RÉFECTION DE PAVAGE

CONSIDÉRANT la résolution 2020-10-179 pour l'octroi d'un contrat à l'entreprise Les Pavages La Cité B.M. Inc., pour la réfection de pavage sur certaines rues de la municipalité;

CONSIDÉRANT que la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades a demandé d'ajouter une section de pavage supplémentaire à l'offre de services initiale;

Il est proposé par le conseiller Martin Juneau,

appuyé par le conseiller Peter M. Zytynsky
ET RÉSOLU

DE RATIFIER l'ordre de changement numéro 1;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à payer à l'entreprise Les Pavages La Cité B.M. Inc. une dépense supplémentaire au montant de 408,39\$ taxes incluses, à même le poste budgétaire 02-320-00-521.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-12- 213

RATIFICATION ORDRE DE CHANGEMENT ET AUTORISATION DE PAIEMENT – PÉTROLE LÉGER INC. – ACHAT DE MAZOUT POUR LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT la résolution 2020-03-052 autorisant le paiement des factures estimées pour 2020 à 13 797 \$ incluant les taxes applicables pour l'achat et livraison de mazout;

CONSIDÉRANT QUE les factures payées pour 2020 dépassent le montant estimé;

CONSIDÉRANT la nécessité de chauffer avec de l'huile les différents bâtiments de la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades, pour la période restante de l'année 2020;

CONSIDÉRANT QUE les montants estimés pour le reste de l'année 2020 totalisent 14 421,95 \$ incluant les taxes;

Il est proposé par le conseiller Martin Juneau,
appuyé par le conseiller Olivier Doyle
ET RÉSOLU

DE RATIFIER l'ordre de changement numéro 1;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à payer à l'entreprise Pétrole Léger inc. un montant total de 14 421,95\$, taxes incluses, à même les postes budgétaires 02-130-00-632, 02-320-00-631, 02-412-00-631, 02-701-20-632 et 02-702-91-632.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-12- 214

OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT – COUVREUR MR INC. – TRAVAUX DE TOITURE CENTRE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT des dommages apparents sur la toiture du centre communautaire de la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder aux réparations le plus rapidement possible afin que le bâtiment ne se détériore pas;

CONSIDÉRANT la résolution 2020-10-171 annulant la demande soumission afin d'enlever notamment la garantie minimale de l'AMCQ;

CONSIDÉRANT QUE le chargé de projet a fait appel à sept entreprises afin de soumissionner sur les travaux de réfection de la toiture;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Couvreur MR inc. au montant de 17 317,23 \$ pour les travaux de réfection de toiture;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chargé de projets de la municipalité pour cette entreprise;

Il est proposé par le conseiller Peter M. Zytynsky,
appuyé par le conseiller Olivier Doyle

ET RÉSOLU

D'ACCORDER le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Couvreur MR inc. pour les travaux de toiture du centre communautaire côté ouest, selon les termes et conditions énoncés dans sa soumission.

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à payer à l'entreprise Couvreur MR inc. un montant total de 17 317,23\$, incluant les taxes applicables, à même le poste budgétaire 02-701-20-522.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-12-215

PROLONGEMENT DE CONTRAT – L'ENTREPRISE SERVICES MATREC INC – CUEILLETTE MATIÈRES ORGANIQUES

CONSIDÉRANT la résolution 2018-02-20 octroyant le contrat à l'entreprise Services Matrec Inc. pour la collecte, transport et la disposition des résidus organiques pour les années 2018-2019-2020;

CONSIDÉRANT QU'il y avait deux années optionnelles au contrat, soit pour les années 2021 et 2022;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire se prévaloir d'une année optionnelle pour l'année 2021 pour ce contrat;

Il est proposé par le conseiller Martin Juneau,
appuyé par le conseiller Girard Rodney
ET RÉSOLU

DE PROLONGER le contrat avec l'entreprise Services Matrec Inc. selon les termes et conditions énoncés dans sa soumission pour l'année 2021;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à payer la somme maximale de 30 000 \$ incluant les taxes à l'entreprise Services Matrec Inc. à même le poste budgétaire 02-452-30-446.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-12-216

AUTORISATION – DEMANDES MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MELCC) – NOUVEAUX PUIITS ET SYSTÈME DE TRAITEMENT DE POINTE-DES-CASCADES

CONSIDÉRANT les travaux pour l'aménagement de deux nouveaux puits sur le territoire de la Municipalité de Pointe-des-Cascades;

CONSIDÉRANT QUE dans l'optique de ces travaux, la Municipalité désire transmettre une demande au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour le raccordement des nouveaux puits;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire également transmettre une demande au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour l'aménagement d'un système de traitement pour l'enlèvement de la dureté;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire mandater la firme TechnoRem pour remplir les différentes demandes auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC);

Il est proposé par le conseiller Mario Vallée,
appuyé par le conseiller Olivier Doyle
ET RÉSOLU

D'AUTORISER la firme TechnoRem à signer toute demande de certificat d'autorisation ou d'autorisation au ministre du ministère de l'Environnement

et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

DE S'ENGAGER à transmettre au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques un certificat attestant la conformité du prélèvement avec la réglementation municipale applicable;

DE S'ENGAGER à transmettre au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée;

DE S'ENGAGER à utiliser et à entretenir ses installations de production d'eau potable conformément aux spécifications indiquées dans les documents fournis par le fabricant ainsi que dans le manuel d'exploitation préparé par l'ingénieur mandaté;

DE S'ENGAGER à faire le suivi et à respecter les exigences liées au rejet des eaux usées issues du traitement de l'eau et du traitement des boues;

DE S'ENGAGER à mandater un ingénieur pour produire le manuel d'exploitation des installations de production d'eau potable et à en fournir un exemplaire au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques au plus tard 60 jours après leur mise en service;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à payer au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques un chèque au montant de 2 489 \$ et un chèque au montant de 1 384 \$ à même le règlement d'emprunt 189-2019 pour les demandes d'autorisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-12-217

DEMANDE D'APPROBATION PIIA 2020-139 – LOT 1 543 066

CONSIDÉRANT QU'une demande d'approbation PIIA a été déposée le 19 novembre 2020 pour le lot 1 543 066 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise la construction d'une maison unifamiliale isolée;

CONSIDÉRANT la transmission du plan de construction du bâtiment principal unifamilial isolé;

CONSIDÉRANT la transmission du plan projet d'implantation pour le lot 1 543 066 portant le numéro de dossier R26078-1-1 réalisé le 10 mars 2020 par la firme d'arpenteurs-géomètres Legault Trudeau;

CONSIDÉRANT l'emplacement du bâtiment principal en zone de glissement de terrain tel que défini par le règlement de zonage numéro 121;

CONSIDÉRANT la transmission d'une étude géotechnique portant le numéro de dossier 20 0011-G et réalisée le 26 août 2020 par un ingénieur en géotechnique de la firme Spheratest Environnement;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme considèrent que le projet correspond aux critères du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 125-1 s'appliquant au secteur A Chemin du Fleuve;

CONSIDÉRANT QUE la demande de permis de construction est conforme à l'ensemble des règlements d'urbanisme en vigueur sur le territoire de la municipalité de Pointe-des-Cascades;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par le conseiller Peter M. Zytynsky,
appuyé par le conseiller Martin Juneau
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER la demande d'approbation PIIA pour le lot 1 543 066 du cadastre du Québec, afin de permettre la construction d'une maison unifamiliale isolée au 211, chemin du Fleuve; zone HA-2; secteur A Chemin du Fleuve à condition de fournir un certificat de conformité émis par un ingénieur en géotechnique après la réalisation des travaux de construction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-12-218

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2020-140 – LOT 1 543 336

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée le 19 novembre 2020 pour le lot 1 543 336 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure pour le lot 1 543 336 vise la réalisation de travaux de rénovation majeure pour l'agrandissement du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE le projet a pour objet d'ajouter une pièce supplémentaire au deuxième étage du logement 53, chemin du Canal;

CONSIDÉRANT QUE la marge latérale droite de la grille des usages et des normes du règlement de zonage numéro 121 de la zone HA-28 exige une marge latérale minimale de 2 mètres;

CONSIDÉRANT QUE l'article 300 du règlement de zonage numéro 121 exige que l'agrandissement de l'usage du bâtiment principal se fasse sur le même lot qui était occupé par l'usage ou construction au moment où cet usage ou construction est devenu dérogatoire;

CONSIDÉRANT QUE l'article 304 du règlement de zonage numéro 121 exige que la construction soit agrandie sur le même lot à la condition de respecter toutes les exigences du présent règlement et du règlement de construction de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'article 507 du règlement de zonage numéro 121 stipule qu'aucune construction n'est permise dans l'emprise de la voie publique à l'exception des travaux de terrassement et de gazonnement, des accès automobiles et piétonniers et des bordures de béton;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment principal possède des droits acquis sur son usage résidentiel bifamilial contrairement à la zone HA-28 de la *Grille des usages et des normes* du règlement de zonage n° 121 qui permet uniquement l'usage résidentiel unifamilial;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment principal possède des droits acquis sur la marge latérale droite contrairement à la zone HA-28 de la *Grille des usages et des normes* du règlement de zonage n° 121 qui exige une distance latérale minimale de 2 mètres;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment principal possède des droits acquis à l'article 300 *Continuation et extension d'un usage dérogatoire protégé par droits acquis* du chapitre 3 *Dispositions s'appliquant aux bâtiments, usages, lots et enseignes dérogatoires* du règlement de zonage n° 121 relativement à son emplacement sur l'emprise de la voie publique de la rue de l'Écluse appartenant à la Municipalité du village de Pointe-des-Cascades;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment principal possède des droits acquis à l'article 304 *Continuation et agrandissement d'une construction dérogatoire protégée par droits acquis* du chapitre 3 *Dispositions s'appliquant aux bâtiments, usages, lots et enseignes dérogatoires* du règlement de zonage n° 121 relativement à sa localisation en partie sur l'emprise la voie publique de la rue de l'Écluse appartenant à la Municipalité du village de Pointe-des-Cascades;

CONSIDÉRANT le certificat de localisation du lot numéro 1 543 336 préparé par l'arpenteur-géomètre Jean Charles Legault le 25 mars 1975;

CONSIDÉRANT QUE le certificat de localisation illustre l'implantation du bâtiment principal en partie sur l'emprise de la voie publique de la rue de l'Écluse appartenant à la Municipalité du village de Pointe-des-Cascades;

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement du bâtiment principal s'effectue en hauteur sur l'emprise de la voie publique de la rue de l'Écluse appartenant à la Municipalité du village de Pointe-des-Cascades;

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement du bâtiment principal s'effectue sur la partie arrière du deuxième étage du logement 53, chemin du Canal;

CONSIDÉRANT QUE le projet ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins, car l'agrandissement n'obstrue pas la vue du voisinage et ne leur nuit d'aucune façon;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions réglementaires applicables causent un préjudice quant à l'agrandissement du bâtiment principal, car les occupants sont privés d'avoir une chambre supplémentaire pour leur enfant pour cause d'implantation du bâtiment possédant des droits acquis;

CONSIDÉRANT la recommandation défavorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE conformément au décret ministériel du 7 mai 2020 portant le numéro 2020-033, de la ministre de la *Santé et des Services sociaux*, pris en vertu de la *Loi sur santé publique* (RLRQ, c. S-2.2), une consultation publique de 15 jours a été tenue afin d'inviter tout intéressé à poser leurs questions et donner leurs commentaires relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil;

CONSIDÉRANT QUE les documents au soutien de cette demande de dérogation mineure ont été mis à la disposition des citoyens pendant 15 jours sur le site internet de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'aucun intéressé ne s'est manifesté pendant la période de 15 jours;

Il est proposé par le conseiller Girard Rodney,
appuyé par le conseiller Olivier Doyle
ET RÉSOLU

DE REFUSER la demande de dérogation mineure pour le lot 1 543 336 du cadastre du Québec; 53-55, chemin du Canal; zone HA-28, pour l'agrandissement du bâtiment principal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-12-219

RATIFICATION D'OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT – PROVENCHER ROY URBANISME INC. – SERVICES PROFESSIONNELS EN URBANISME

CONSIDÉRANT que la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades a demandé une offre de services à une firme en urbanisme pour l'analyse d'un projet territoire de la Municipalité;

CONSIDÉRANT l'offre de services de la firme Provencher Roy urbanisme inc.;

CONSIDÉRANT la soumission au montant de 17 246,25 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT l'expertise de cette firme;

Il est proposé par le conseiller Martin Juneau,
appuyé par le conseiller Peter M. Zytynsky
ET RÉSOLU

DE RATIFIER le contrat à la firme Provencher Roy urbanismes inc. selon les termes et conditions énoncés dans sa soumission.

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à payer à la firme Provencher Roy urbanismes inc. une dépense maximale de 17 246,25 \$ taxes incluses, à même le poste budgétaire 02-610-00-411.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-12-220

RATIFICATION ORDRE DE CHANGEMENT ET AUTORISATION DE PAIEMENT – GROUPE SÛRETÉ INC. – GUÉRITE DESCENTE À BATEAU

CONSIDÉRANT la résolution # 2020-04-071 octroyant le contrat à la firme Groupe Sûreté inc. suite à la demande de soumissions pour la surveillance de la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades à l'été 2020;

CONSIDÉRANT la résolution # 2020-06-100 autorisant la dépense de 20 000 \$ incluant les taxes applicables à la firme Groupe Sûreté inc. pour la surveillance de la guérite de la descente à bateau ainsi que du parc de la pointe de la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades pour l'été 2020;

CONSIDÉRANT la résolution # 2020-10-174 autorisant la dépense supplémentaire de 40 700 \$ incluant les taxes applicables à la firme Groupe Sûreté inc. pour la surveillance de la guérite de la descente à bateau ainsi que du parc de la pointe de la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades pour l'été 2020;

CONSIDÉRANT le désir de conserver l'ouverture d'une guérite pour contrôler l'accès aux citoyens et aux visiteurs de l'endroit de façon sécuritaire;

CONSIDÉRANT QUE les coûts supplémentaires prévus pour la présence d'un agent de sécurité à la guérite;

Il est proposé par le conseiller Peter M. Zytynsky,
appuyé par le conseiller Girard Rodney
ET RÉSOLU

DE RATIFIER l'ordre de changement # 3;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à payer à l'entreprise Groupe Sûreté Inc. un montant supplémentaire maximal de 410\$, taxes incluses, à même le poste budgétaire 02-701-40-411.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-12-221

APPUI – PROJET DE NETTOYAGE DE RIVES ET D'ŒUVRE COLLECTIVE PAR LE COMITÉ ZIP DU HAUT SAINT-LAURENT

CONSIDÉRANT QUE le comité ZIP du Haut-Saint-Laurent possède plus de 25 ans d'expérience dans le domaine de la coordination de projets et de concertation sur des dossiers liés à l'écosystème du fleuve Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT la proposition d'un projet artistique et environnemental par le comité ZIP du Haut-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE la grande majorité de la contribution de la Municipalité se fera avec du matériel appartenant déjà à la Municipalité (prêts de tables, chaises, toilettes, tentes, etc.);

CONSIDÉRANT QUE les objectifs et les retombées de ce projet visent à sensibiliser la communauté de Pointe-des-Cascades sur leur impact sur l'environnement et sur la gestion de matières résiduelles;

Il est proposé par le conseiller Peter M. Zytynsky,
appuyé par le conseiller Mario Vallée
ET RÉSOLU

D'APPUYER le projet environnemental proposé par le comité ZIP du Haut-Saint-Laurent;

D'AUTORISER la coordonnatrice des loisirs, sports, culture et vie communautaire, Josianne Roy à signer tout document donnant plein effet à la présente.

D'AUTORISER l'aide financière d'une valeur de 1 000 \$ pour le prêt du matériel de la Municipalité à même le poste budgétaire 02-701-20-970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-12-222

ADHÉSION DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE POINTE-DES-CASCADES – SERVICE DE POPOTE ROULANTE DE VAUDREUIL-SOULANGES

CONSIDÉRANT les besoins existants au sein de la population de Pointe-des-Cascades;

CONSIDÉRANT QUE la Popote roulante de Vaudreuil-Soulanges contribue à l'amélioration de la qualité de vie des personnes seules ou en situation précaire;

CONSIDÉRANT le désir de la Municipalité d'adhérer au service de Popote roulante pour que les citoyens puissent en bénéficier;

Il est proposé par le conseiller Martin Juneau,
appuyé par le conseiller Olivier Doyle
ET RÉSOLU

D'ADHÉRER au service de Popote roulante de Vaudreuil-Soulanges;

D'ACCORDER une aide financière au montant de 1 500 \$ pour la livraison des plats sur le territoire de la Municipalité;

DE PRÉLEVER les sommes accordées à même le poste budgétaire 02-701-20-970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-12-223

**AIDE FINANCIÈRE – SOCIÉTÉ DE RECHERCHES HISTORIQUES DE
POINTE-DES-CASCADES – PROJET DE LIVRE 60^E ANNIVERSAIRE
MUNICIPALITÉ**

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre d'un partenariat avec le musée régional de Vaudreuil-Soulanges, la Société de recherches historiques de Pointe-des-Cascades travaille actuellement à la réalisation d'un ouvrage commémorant le 60e anniversaire de la Municipalité de Pointe-des-Cascades;

CONSIDÉRANT l'importance de souligner le 60^e anniversaire de la Municipalité et son histoire;

CONSIDÉRANT l'expertise du musée régional de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT l'extrait de résolution 2019-07-020 octroyant des sommes de 14 000 \$;

CONSIDÉRANT l'offre de service du musée régional de Vaudreuil-Soulanges au montant de 22 000 \$;

Il est proposé par le conseiller Girard Rodney,
appuyé par le conseiller Peter M. Zytynsky
ET RÉSOLU

D'OCTROYER une aide financière d'une valeur de 8 000 \$ pour le manque à gagner pour produire, écrire et éditer le livre, *Et si Cascades m'était raconté-mémoire d'un village*, dans le cadre du 60^e anniversaire de Pointe-des-Cascades.

DE PRÉLEVER la somme accordée à même le poste budgétaire 02-701-20-970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT PORTANT LE NUMÉRO 200-2020
ÉTABLISSANT LES TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE ET DES
SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE D'IMPOSITION 2021**

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, le projet de règlement 200-2020 établissant les taux de la taxe foncière générale et des services municipaux pour l'année d'imposition 2021 est déposé et un avis de motion est donné par le conseiller Girard Rodney à l'effet qu'à une prochaine assemblée ou à une séance subséquente, ledit règlement sera proposé pour adoption.

2020-12-224

**DEMANDE – IMPLANTATION D'UN NOUVEAU TRACÉ POUR LE
PARCOURS DE MOTONEIGE DANS LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE
POINTE-DES-CASCADES**

CONSIDÉRANT QUE le parcours actuel emprunté par les motoneigistes qui passent dans la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades doit être revu;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire proposer un nouveau tracé;

CONSIDÉRANT QUE ce nouveau tracé permettrait d'assurer un compromis entre les motoneigistes et autres utilisateurs des espaces de plein air de Pointe-des-Cascades;

CONSIDÉRANT QUE le parcours suggéré ferait dévier les motoneigistes au nord du canal Soulanges, entre la rue Centrale et le camping de Pointe-des-Cascades, conformément à la carte du parcours proposé;

Il est proposé par le conseiller Peter M. Zytynsky,
appuyé par le conseiller Olivier Doyle
ET RÉSOLU

DE DEMANDER une modification au tracé du parcours des motoneigistes
sur le territoire de Pointe-des-Cascades;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer tout
document donnant plein effet à la présente;

DE TRANSMETTRE la présente résolution au Club des motoneigistes
Harfang des neiges.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-12-225

**OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT – MARA
DESIGN – ÉTUDE PRÉLIMINAIRE DE FAISABILITÉ, CONVERSION DE
L'ÉGLISE SAINT-PIERRE**

CONSIDÉRANT que la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades a
demandé une offre de services à une designer d'intérieur certifiée pour une
étude de faisabilité pour convertir l'Église Saint-Pierre;

CONSIDÉRANT l'expérience de l'entreprise Mara Design;

CONSIDÉRANT l'offre de services de l'entreprise Mara Design montant de
20 275,84 \$ incluant les taxes;

Il est proposé par le conseiller Olivier Doyle,
appuyé par le conseiller Girard Rodney
ET RÉSOLU

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise Mara Design selon les termes et
conditions énoncés dans sa soumission.

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à payer à
l'entreprise Mara Design une dépense maximale de 20 275,84 \$ taxes
incluses, à même le poste budgétaire 02-702-91-411.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-12-226

**MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC –
REGROUPEMENT D'ACHAT EN COMMUN D'ASSURANCES
PROTECTION DE LA RÉPUTATION ET DE LA VIE PRIVÉE DES ÉLUS ET
HAUTS FONCTIONNAIRES**

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux articles 14.7.1 et suivants du Code
municipal, la municipalité du Village de Pointe-des-Cascades souhaite
joindre l'Union des municipalités du Québec et son regroupement pour l'achat
en commun d'assurances protection de la réputation et de la vie privée des
élus et hauts fonctionnaires pour la période du 31 décembre 2020 au 31
décembre 2025;

Il est proposé par le conseiller Girard Rodney,
appuyé par le conseiller Olivier Doyle
ET RÉSOLU

QUE la municipalité du Village de Pointe-des-Cascades,

JOIGNE par les présentes, le regroupement d'achat de l'Union des
municipalités du Québec, en vue de l'octroi d'un contrat en assurances
protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires
pour la période du 31 décembre 2020 au 31 décembre 2025.

AUTORISE le maire, la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer,
pour et au nom de la Municipalité, l'entente intitulée « ENTENTE de

regroupement de municipalités au sein de l'Union des municipalités du Québec relativement à l'achat en commun d'assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires », soumise et jointe aux présentes pour en faire partie intégrante comme si récitée au long.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-12-227

DEMANDE – MODIFICATION ET RÉVISION RELATIVE À L'ÉLABORATION D'UN NOUVEAU CADRE DE GESTION DES ZONES INONDABLES

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a entrepris de moderniser le cadre de gestion des zones inondables;

CONSIDÉRANT QUE les décisions gouvernementales relativement aux zones inondables ont un impact considérable sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi 67 inclut un volet portant sur les inondations et qu'il est actuellement à l'étude à la commission parlementaire de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale;

CONSIDÉRANT QUE lors des consultations particulières tenues par la commission parlementaire, le monde municipal a unanimement souligné l'importance que le projet de loi permette la mise en place d'une approche complète de gestion par le risque n'ayant pas comme seul objectif la limitation du nombre de personnes et de biens en zone inondable (article 93);

CONSIDÉRANT QUE la commission parlementaire réalise dans les prochains jours l'étude article par article du projet de loi 67;

CONSIDÉRANT QU'une analyse préliminaire démontre que sur le territoire métropolitain, la valeur foncière des propriétés situées en zone inondable dépasse le 2 milliards de dollars;

CONSIDÉRANT QUE le territoire de notre municipalité situé en zone inondable est déjà majoritairement bâti, qu'une bonne partie des personnes et des biens demeureront en zone inondable et que l'enjeu principal est la diminution de leur vulnérabilité et la gestion des droits acquis;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec travaille à l'élaboration d'un futur règlement provincial portant sur la gestion des risques en zone inondable et que ce processus est en cours;

CONSIDÉRANT QU'un comité consultatif, dont fait partie l'UMQ, la FQM, la ville de Gatineau, la Communauté métropolitaine de Québec et la Communauté métropolitaine de Montréal, a été mis sur pied afin d'accompagner le gouvernement du Québec en vue de l'élaboration d'un nouveau règlement provincial portant sur la gestion des risques en zone inondable;

CONSIDÉRANT QUE l'adoption d'un nouveau cadre de gestion des zones inondables aura des impacts importants pour notre municipalité;

Il est proposé par le conseiller Mario Vallée,
appuyé par le conseiller Olivier Doyle
ET RÉSOLU

DEMANDER que l'article 93 du projet de loi 67 soit modifié en remplaçant « pour limiter le nombre de personnes et de biens en zone inondable » par « diminuer la vulnérabilité des personnes et des biens en zone inondable », afin de s'assurer d'une juste prise en compte des réalités propres aux différentes réalités des territoires situés en zone inondable;

DEMANDER que le gouvernement du Québec consulte la Communauté métropolitaine de Montréal et les municipalités de la région métropolitaine de

Montréal, en amont du dépôt d'un projet de règlement, afin de communiquer les enjeux en zone inondable les concernant et de contribuer à la réalisation d'une analyse d'impact réglementaire en vue de faciliter l'acceptation et l'application du futur règlement;

DE TRANSMETTRE la présente résolution à :

- Marc Tanguay, président de la Commission de l'aménagement du territoire
- Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation
- Benoit Charrette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
- Jonatan Julien, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles
- Chantal Rouleau, ministre déléguée aux Transports et ministre responsable de la région de Montréal et de la Métropole

Et en copie conforme à :

- Communauté métropolitaine de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-12-228

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – COMITÉ ZONE D'INTERVENTION PRIORITAIRE (ZIP) DU HAUT SAINT-LAURENT

CONSIDÉRANT QUE le Comité Zone d'Intervention prioritaire (Zip) du Haut-Saint-Laurent a déposé une demande d'aide financière à la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades;

CONSIDÉRANT QUE le Comité ZIP travaille à la santé du fleuve et d'agir de façon concrète en partenariat avec les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE pour les aider à préserver le même service offert directement aux citoyens;

CONSIDÉRANT QUE chaque municipalité qui contribuera à cette demande financière aura une visibilité sur le site web du Comité Zip du Haut-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE le Comité ZIP du Haut-Saint-Laurent est un organisme à but non lucratif depuis 1993 dont le mandat est la protection, la réhabilitation et la mise en valeur du fleuve Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme suggère aux municipalités de déboursier une somme équivalente à 0,03 \$ par habitant;

Il est proposé par le conseiller Peter M. Zytynsky, appuyé par le conseiller Martin Juneau
ET RÉSOLU

D'OCTROYER une aide financière d'une valeur de 55 \$ au Comité Zone d'Intervention prioritaire afin qu'ils préservent leurs services aux citoyens et continuent à gérer les besoins des utilisateurs qui veulent un fleuve en santé.

DE PRÉLEVER la somme accordée à même le poste budgétaire 02-701-20-970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PAROLE AUX CONSEILLERS

- Le conseiller Martin Juneau adresse ses félicitations pour l'activité de livraison de cadeaux par le père Noël et souhaite joyeuses fêtes aux citoyens.

- Le conseiller Mario Vallée souhaite de joyeuses Fêtes à tous les citoyens.
- Le conseiller Girard Rodney suggère devancer plus tôt dans la journée l'activité de Noël dans l'avenir.
- Le conseiller Peter Zytynsky mentionne l'élection partielle qui aura lieu le dimanche 13 décembre 2020, pour le poste de conseiller et souhaite de joyeuses Fêtes, une bonne année et de la santé aux citoyens.
- Le conseiller Olivier Doyle félicite Madame Anne-Marie Duval pour son arrivée en poste dans ses nouvelles fonctions. Il souhaite de joyeuses Fêtes et de la santé pendant cette pandémie.

PAROLE AU MAIRE

Monsieur le maire invite les citoyens à venir voter en grand nombre dimanche le 13 décembre et rappelle qu'il est important d'exercer son droit de vote.

Il adresse également ses félicitations pour l'activité de Noël organisé par le service de loisirs.

Félicitations à Madame Anne-Marie Duval pour son poste à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière.

Monsieur le maire souhaite de joyeuses Fêtes à tous les citoyens, de profiter du temps des Fêtes pour des activités familiales et souhaite la santé pour 2021.

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Les statistiques au niveau de la criminalité dans le Village ainsi que les statistiques suite au transfert du Service de sécurité incendie à la Ville de Vaudreuil-Dorion;
- Problématique de castors le long du canal Soulanges;
- Réfection de la piscine au camping de Pointe-des-Cascades;
- Moment des travaux en 2021 relativement aux puits.

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

À 20 h 42 l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par le conseiller Girard Rodney,
appuyé par le conseiller Peter M. Zytynsky
ET RÉSOLU

DE LEVER la présente séance ordinaire du 7 décembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

La directrice générale et
secrétaire-trésorière

Le maire,

Annie-Marie Duval

Je, Pierre Lalonde, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient

au sens de l'article 142(2) du *Code
municipal du Québec*